

Depuis plus de 25 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.



News | Droit des sociétés | Allemagne

Responsabilité du gérant d'une GmbH allemande : nouvelle jurisprudence relative à l'assurance D&O

6 février 2024

Le Tribunal régional supérieur de Cologne (*Oberlandesgericht* ou *OLG*) a récemment rendu un jugement au sujet de la responsabilité du gérant d'une GmbH allemande.

Il s'agit d'un arrêt du Tribunal régional supérieur de Cologne du 21 novembre 2023 (référence : 9 U 206/22) rendu en réponse à un jugement du Tribunal de grande instance de Cologne (*Landgericht* ou *LG*) du 4 août 2022.

En Allemagne, les sociétés à responsabilité limitée (*GmbH*) souscrivent souvent une assurance responsabilité civile couvrant les plus gros risques de responsabilité de son gérant (*Assurance Directors & Officers* ou *D&O*). Dans cette affaire portée devant les tribunaux de Cologne, une GmbH allemande a assigné cet assureur *D&O* pour son ancien gérant et a demandé que l'assureur prenne en charge l'ensemble des conséquences financières pour la société qui résulteraient de l'engagement de la responsabilité du gérant.

Le Tribunal de grande instance de Cologne avait statué en faveur de l'assureur. Dans son jugement du 21 novembre 2023, le Tribunal régional supérieur de Cologne a confirmé le jugement du Tribunal de grande instance de Cologne et a rejeté le recours formé contre celui-ci.

Renversement de la charge de la preuve

En principe, la charge de la preuve incombe à la personne qui introduit une action en justice. Toutefois, cette règle de principe ne s'applique pas dans le cadre de la responsabilité du gérant d'une GmbH allemande. Ce n'est pas à la société de prouver que le gérant a manqué à son devoir de diligence, mais au gérant de prouver qu'il a toujours agi, dans la gérance des affaires de la



Anja Hergesell
Rechtsanwältin

hergesell@rechtsanwalt.fr
T + 49 (0) 7221 30 23 70



Ulrich Martin DEA / DESE
Rechtsanwalt

martin@rechtsanwalt.fr
T + 33 (0) 3 88 45 65 45

www.rechtsanwalt.fr

Strasbourg

16 rue de Reims
F-67000 Strasbourg
T + 33 (0) 3 88 45 65 45
strasbourg@rechtsanwalt.fr

Paris

4 rue Paul Baudry
F-75008 Paris
T + 33 (0) 1 53 93 82 90
paris@rechtsanwalt.fr

Baden-Baden

Schützenstraße 7
D-76530 Baden-Baden
T + 49 (0) 7221 30 23 70
baden@rechtsanwalt.fr

Zürich

Bahnhofstrasse 10
CH-8001 Zürich
T + 41 (0) 43 456 25 86
zuerich@rechtsanwalt.fr

Bordeaux

48 cours d'Alsace et Lorraine
F-33000 Bordeaux
T + 33 (0) 5 56 28 38 07
bordeaux@rechtsanwalt.fr

Sarreguémines

50 rue de Grosbliedterströf
F-57200 Sarreguémines
T + 33 (0) 3 87 02 99 87
sarreguemin@rechtsanwalt.fr



société, en bon père de famille conformément aux dispositions de la loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée (jurisprudence constante de la Cour fédérale de justice allemande, *Bundesgerichtshof* ou *BGH*, en application de l'article 93 alinéa 2 phrase 2 de la loi allemande sur les sociétés anonymes par analogie).

Dans son jugement du 21 novembre 2023, le Tribunal régional supérieur de Cologne a jugé que, dans un litige qui oppose une GmbH à l'assureur D&O, ce raisonnement doit également être appliqué et que c'est alors à l'assureur de prouver que le gérant a respecté son devoir de diligence.

Dans l'affaire en question, l'assureur D&O a réussi à apporter cette preuve, de sorte que la société a été déboutée de sa demande.

Notre équipe en droit des sociétés allemand restera à votre disposition pour toute question à ce sujet.

welcome@rechtsanwalt.fr